

Salle municipale de la Trinité

Classement sécurité L – 4è catégorie.

Effectif maximum 300 personnes

Chauffage central à radiateur automatique

Consignes de sécurité

- Avant la manifestation, repérer l'emplacement des extincteurs, prendre connaissance des instructions d'utilisation indiquées sur ceux-ci.
- Repérer l'emplacement de l'affichage des consignes de sécurité incendie et en prendre connaissance.
- Repérer les issues de secours, elles ont un éclairage de veille et un éclairage automatique en cas de coupure de courant.
- Ne rien entreposer devant ces issues de secours ; respecter dans tous les cas de figure un passage de 1,50 m minimum dans les circulations menant à ces issues de secours.
- En cas de disjonction électrique, débrancher tous les appareils mis occasionnellement pour cette manifestation et contacter l'astreinte au numéro suivant : **06 74 79 36 41**.
- Utilisation de feux gaz et barbecues interdits.
- Avant de quitter les lieux, s'assurer de l'extinction de toutes les lumières, s'assurer de la fermeture de toutes les portes donnant sur l'extérieur, non pas de l'intérieur, mais de l'extérieur, une fois sorti.
- Retour de la clé en Mairie le plus tôt possible, soit dans la boîte aux lettres, soit à l'accueil.
- Ne pas laisser d'objets de valeur dans les voitures stationnées sur les parkings ou dans une salle annexe non surveillée.
- Pas d'entrepôt de boissons, surtout alcoolisées, avant ou après la manifestation.
- Mettre la poubelle au bord de la voirie, après la manifestation (point de collecte des déchets ménagers le lundi matin de bonne heure).

Les décors servant à la manifestation doivent être classés « résistance au feu ».

Soit au mieux : M1 : (inflammable) soumis à la chaleur, ils se décomposent sans flamme, sans émission sensible de chaleur, sans dégagement de gaz combustibles ou toxiques.

Soit au pire : M2 : difficilement inflammable (leur combustion cesse dès la suppression de la source de chaleur).

Les classés M3 et M4 sont à proscrire formellement.